



Conseil d'administration

329^e session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/INF/2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions approuvées entre novembre 2016 et mars 2017	1
Ressources liées aux connaissances	1
I/1. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail	1
Avenir du travail	2
I/2. Réunion interrégionale tripartite des pays arabes sur l'avenir du travail	2
Politique de l'emploi	3
I/3. Réunion régionale sur le thème Repenser les stratégies de création d'emplois et atténuer les destructions d'emplois	3
I/4. Atelier régional sur les approches sectorielles en matière de compétences requis pour les emplois verts	4
I/5. Dixième Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones	5
I/6. Réunion sous-régionale sur les jeunes et l'emploi en Afrique du Nord	6
Protection sociale	7
I/7. Réunion sous-régionale sur l'extension de la protection sociale dans le cadre des politiques de formalisation	7
I/8. Réunion régionale sur les options envisageables pour étendre la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle	8
Gouvernance et tripartisme	9
I/9. Réunion régionale sur le rôle du secteur de l'éducation dans la réalisation de la cible 8.7 en Amérique latine et dans les Caraïbes: faits nouveaux et perspectives pour 2017 dans l'optique de la IV ^e Conférence mondiale	9
I/10. Atelier de stratégie de l'Alliance relative à la cible 8.7 des objectifs de développement durable	10

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

I/11. Réunion préparatoire en vue de la IV ^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, 2017	10
I/12. Conférence régionale sur les inégalités dans le monde du travail: quel rôle pour les relations professionnelles et le dialogue social	12
I/13. Atelier régional sur la négociation collective dans le secteur de l'habillement en Asie	13
I/14. Réunion sous-régionale de haut-niveau des inspecteurs du travail	14
I/15. Consultation régionale sur la réalisation de la cible 8.7 des ODD au moyen de l'action collective et des partenariats	14
I/16. Réunion régionale sur le rôle de l'inspection du travail dans la promotion de l'application aux lieux de travail des dispositions légales et réglementaires.....	16
I/17. Atelier tripartite pour l'Afrique subsaharienne sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz	16
I/18. Réunion régionale sur la promotion de la sécurité et de la santé au travail par le renforcement des capacités en matière d'investigation et d'analyse des incidents	17
Activités sectorielles	18
I/19. Atelier sous-régional sur la convention du travail maritime, 2006.....	18
Activités pour les employeurs.....	18
I/20. Rôle des employeurs dans la réalisation de la cible 8.7 (élimination du travail des enfants) en Amérique latine et dans les Caraïbes	18
Activités pour les travailleurs.....	19
I/21. Réunion régionale sur les stratégies mises en œuvre par les syndicats pour appliquer la recommandation n° 204 en privilégiant une approche sectorielle et la promotion des droits en matière de sécurité et de santé au travail	19
I/22. Cours de formation syndicale à l'intention des dirigeantes syndicales sur la syndicalisation, la négociation collective et l'action en faveur de l'égalité des sexes	20
I/23. Réunion interrégionale sur les stratégies de communication des syndicats pour donner plus de pouvoir aux organisations de travailleurs	21
I/24. Réunion régionale sur les stratégies des syndicats pour la prévention et l'élimination du travail des enfants	22
I/25. Atelier de renforcement des capacités sur les droits syndicaux et les normes du travail pour l'amélioration de la productivité dans la sous-région de la CEDEAO	23
Partenariats et appui aux programmes extérieurs.....	24
I/26. Réunion régionale sur le rôle de l'Afrique dans la coopération Sud-Sud: validation du document-cadre décrivant l'appui que pourrait apporter le BIT à la coopération Sud-Sud dans la région de l'Afrique	24
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	25

Propositions approuvées entre novembre 2016 et mars 2017

Ressources liées aux connaissances

I/1. Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail

Date proposée:	28 février-2 mars 2017
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Japon, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
représentants gouvernementaux:	19
Objectifs de l'atelier:	i) débattre de la faisabilité technique des propositions du Groupe de travail de l'OIT sur la révision de la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93) et obtenir des retours d'information sur cette question; ii) élaborer des projets de lignes directrices pour la collecte des données; et iii) étudier les possibilités d'expérimentation sur le terrain des propositions de modules de questions pour la région.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale norme minimum), 1952, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982, convention (n° 160) sur les statistiques du travail, 1985, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 170) sur les statistiques du travail, 1985, recommandation (n° 182) sur le travail à temps partiel, 1994, recommandation (n° 188) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langue de travail:	Anglais

Avenir du travail

I/2. Réunion interrégionale tripartite des pays arabes sur l'avenir du travail

Date proposée:	3 avril 2017
Lieu:	Beyrouth, Liban
Financement:	CTBO (170 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, République arabe syrienne et Yémen
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	26
b) représentants des employeurs:	13
c) représentants des travailleurs:	13
Objectifs de la réunion:	i) parvenir à une compréhension commune des forces et facteurs à l'œuvre dans l'évolution du monde du travail dans la région; et ii) étudier et recenser les possibilités d'action et les programmes qui permettront aux gouvernements et aux organisations d'employeurs et de travailleurs de la région de faire progresser le dialogue national sur l'avenir du travail tout en s'employant à réaliser les objectifs du travail décent et de la protection des droits des travailleurs.
Experts invités:	Quatre intervenants régionaux Six modérateurs régionaux
Observateurs:	Organismes des Nations Unies Ligue des Etats arabes (LEA) Organisation arabe du travail (OAT) Conseil de coopération du Golfe (CCG) Fédérations syndicales internationales Représentants de multinationales du secteur privé Société civile Représentants des milieux universitaires dans les domaines de l'économie, de la sociologie, du droit et de la politique

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT ¹ , conventions relatives à la gouvernance de l'OIT ² , convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, ainsi que la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008, et la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
Langues de travail:	Anglais et arabe

Politique de l'emploi

I/3. Réunion régionale sur le thème Repenser les stratégies de création d'emplois et atténuer les destructions d'emplois

Date proposée:	11-15 septembre 2017
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (18 750 dollars E.-U.) ARLAC (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Libéria, Namibie, Swaziland et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectif de la réunion:	Accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents, en mettant l'accent sur l'emploi des jeunes.
Experts invités:	Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983, convention

¹ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

² Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976.

(n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, recommandation (n° 162) sur les travailleurs âgés, 1980, recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006, recommandation (n° 193) sur la promotion des coopératives, 2002

Langue de travail: Anglais

I/4. Atelier régional sur les approches sectorielles en matière de compétences requises pour les emplois verts

Date proposée: 24 et 25 janvier 2017

Lieu: Bangkok, Thaïlande

Financement: Gouvernement du Japon (36 200 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Inde, Indonésie, Mongolie, Myanmar, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 7

b) représentants des employeurs: 7

c) représentants des travailleurs: 7

Objectifs de l'atelier:

- i) promouvoir le dialogue social aux fins de l'examen des compétences requises pour les emplois verts;
- ii) recenser les formations, les besoins professionnels et les programmes du marché du travail en vue de gérer les mutations de main-d'œuvre résultant de la transition vers les emplois verts;
- (iii) incorporer des éléments de technologie verte dans l'élaboration de normes relatives aux compétences pour les secteurs retenus; et
- (iv) dégager et diffuser les bonnes pratiques afin que les recommandations et les enseignements à retenir puissent orienter les activités nationales de suivi.

Expert invité: Ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, Japon

Observateur: Gouvernement de la Thaïlande

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents: Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et résultats de la 102^e (2013) et 104^e (2015) sessions de la Conférence internationale du Travail

Langue de travail: Anglais

I/5. Dixième Réunion sous-régionale des ministres du Travail des Caraïbes anglophones et néerlandophones

Date proposée:	22-24 février 2017
Lieu:	Kingston, Jamaïque
Financement:	CTBO (196 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	44
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de la réunion:	i) examiner les progrès réalisés par la région dans la promotion d'une croissance durable et partagée, de l'emploi productif et du travail décent, conformément à l'objectif 8 des objectifs de développement durable; ii) analyser les principales difficultés à surmonter et possibilités à exploiter pour progresser vers un meilleur avenir du travail dans les Caraïbes; iii) débattre de la contribution des jeunes à l'accélération du développement dans les Caraïbes, ainsi que de l'impact des mesures destinées à offrir de meilleures perspectives aux jeunes dans les Caraïbes; et iv) dégager et diffuser les bonnes pratiques qui peuvent être reproduites pour relever les défis mentionnés ci-dessus, et déterminer en quoi le BIT peut renforcer son appui aux Etats Membres et à la région.
Experts invités:	Coordinateur résident des Nations Unies Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Observateurs:	Confédération des employeurs des Caraïbes Congrès du travail des Caraïbes Communauté des Caraïbes (CARICOM) Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECO) Association des Etats de la Caraïbe (AEC) Banque de développement des Caraïbes (CARIBANK)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 107) relative aux populations autochtones et tribales, 1957, convention (n° 122)

sur la politique de l'emploi, 1964, convention (n° 129)
 sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention
 (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions
 complémentaires), 1975, convention (n° 144)
 sur les consultations tripartites relatives aux normes
 internationales du travail, 1976, convention (n° 155)
 sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981,
 et conventions fondamentales de l'OIT

Langue de travail: Anglais

I/6. Réunion sous-régionale sur les jeunes et l'emploi en Afrique du Nord

Date proposée:	Date à déterminer
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (102 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Egypte, Libye, Mauritanie, Maroc, Soudan et Tunisie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de la réunion:	i) évaluer les résultats obtenus et les progrès réalisés, en matière de travail décent en Afrique du Nord depuis le printemps arabe de 2011, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de l'assistance technique du BIT; ii) étudier la situation de l'emploi des jeunes cinq ans après le Printemps arabe, notamment les difficultés rencontrées par ces derniers et les possibilités qui s'offrent à eux, à l'heure actuelle et dans l'avenir, et examiner des exemples de réussite; et iii) confirmer l'orientation stratégique de la coopération pour le développement et de l'assistance technique à l'appui de l'emploi des jeunes en Afrique du Nord, et adopter une feuille de route en la matière.
Experts invités:	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Algérie Un journaliste (animera la réunion) Un universitaire (présentera un document de travail)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919, convention (n° 30) sur la durée du travail (commerce et bureaux), 1930, convention (n° 77) sur l'examen médical des adolescents (industrie), 1946, convention (n° 78) sur l'examen médical des adolescents (travaux non industriels), 1946, convention (n° 79) sur le travail de nuit des adolescents (travaux non industriels), 1946, convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948, convention (n° 95) sur la protection

du salaire, 1949, convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975), convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978, convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997, conventions fondamentales de l'OIT et résolution concernant l'emploi des jeunes adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 93^e session (2005)

Langues de travail:

Anglais, français et arabe

Protection sociale

II/7. Réunion sous-régionale sur l'extension de la protection sociale dans le cadre des politiques de formalisation

Date proposée: 7-10 mars 2017

Lieu: Port of Spain, Trinité-et-Tobago

Financement: CTBO (47 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago et aussi Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans et Îles Vierges britanniques

Composition:

a) représentants gouvernementaux: 19

Objectifs de la réunion:

- i) renforcer les capacités des participants en ce qui concerne non seulement les stratégies, politiques et outils de l'OIT dans le domaine de l'extension de la protection sociale, mais aussi les politiques de formalisation dont l'une des principales composantes est la protection sociale;
- ii) échanger des connaissances sur les politiques et les pratiques, ainsi que des exemples de cas tirés du monde entier où la couverture de la protection sociale a été étendue avec succès dans le cadre du processus de formalisation;
- iii) identifier les groupes cibles appelés à bénéficier de l'extension de la couverture de la protection sociale par la formalisation; et
- iv) élaborer des propositions aux niveaux national et régional visant à étendre la couverture de la protection sociale dans le cadre de la formalisation.

Observateurs:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Anglais

I/8. Réunion régionale sur les options envisageables pour étendre la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle

Date proposée:	3-7 juillet 2017
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (18 750 dollars E.-U.) ARLAC (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Ehiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Maurice et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectif de la réunion:	Promouvoir l'application de la recommandation n° 202 et l'extension des systèmes de protection sociale en tant que moyens permettant d'accélérer la réduction de la pauvreté et de favoriser la croissance inclusive et la justice sociale.
Experts invités:	Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 118) sur l'égalité de traitement (sécurité sociale), 1962, convention (n° 157) sur la conservation des droits en matière de sécurité sociale, 1982, recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Anglais

Gouvernance et tripartisme

I/9. Réunion régionale sur le rôle du secteur de l'éducation dans la réalisation de la cible 8.7 en Amérique latine et dans les Caraïbes: faits nouveaux et perspectives pour 2017 dans l'optique de la IV^e Conférence mondiale

Date proposée:	28 novembre-3 décembre 2016
Lieu:	Fortaleza, Brésil
Financement:	Gouvernement du Brésil (195 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Bahamas, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	54
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de la réunion:	i) déterminer les mesures prioritaires dans le secteur de l'éducation pour atteindre la cible 8.7 en Amérique latine et dans les Caraïbes; ii) évaluer le degré d'exécution du plan de travail pour 2015-16; et iii) définir les éléments clés du plan d'action 2017-18 de l'Alliance 8.7 en Amérique latine et dans les Caraïbes.
Observateur:	Internationale de l'éducation (IE) Internationale des services publics (ISP) Confédération syndicale internationale (CSI) Organisation internationale des employeurs (OIE) Amérique latine Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Organisation des Etats ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973, recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

I/10. Atelier de stratégie de l'Alliance relative à la cible 8.7 des objectifs de développement durable

Date proposée:	1 ^{er} -3 février 2017
Lieu:	Steyping, Royaume-Uni
Financement:	Wilton Park ³ (18 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Australie, Brésil, Emirats arabes unis, Etats-Unis, France, Inde, Indonésie, Norvège, Royaume-Uni et République-Unie de Tanzanie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectif de l'atelier:	Renforcer la cohérence et la coordination des politiques en ce qui concerne la cible 8.7 des objectifs de développement durable et les cibles connexes; examiner les questions suivantes: rôle, mandat et responsabilités des partenaires; alignement des stratégies; et besoins en matière d'infrastructure de l'Alliance 8.7.
Experts invités:	Experts de Wilton Park Etudiante ambassadrice des Nations Unies
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT
Langue de travail:	Anglais

I/11. Réunion préparatoire en vue de la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, 2017

Date proposée:	22-23 février 2017
Lieu:	Buenos Aires, Argentine
Financement:	Gouvernement de l'Argentine (170 000 dollars E.-U.) Gouvernement du Brésil (170 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas, Barbade, Belize, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, Dominique, El Salvador, Equateur, Etats-Unis, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname,

³ Wilton Park est un organisme administratif à but non lucratif relevant du ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni.

Trinité-et-Tobago, Uruguay et République
bolivarienne du Venezuela

Composition:

- a) représentants gouvernementaux: 35
- b) représentants des employeurs: 35
- c) représentants des travailleurs: 35

Objectifs de la réunion:

- i) stimuler le débat sur la nécessité non seulement de convenir d'une stratégie d'éradication du travail des enfants et de protection des travailleurs adolescents, tant dans les chaînes d'approvisionnement que dans le secteur informel, mais aussi d'éliminer les formes contemporaines d'esclavage et de prévenir et d'éradiquer le travail forcé;
- ii) favoriser l'échange d'informations sur les programmes sous-régionaux de prévention et d'éradication du travail des enfants et de protection des travailleurs adolescents (degré d'exécution et d'institutionnalisation, défis, etc.); et
- iii) élaborer un document qui décrive les points de consensus sur les questions du travail des enfants et du travail forcé dans les Amériques.

Experts invités:

Gouvernement de l'Argentine
Organisation internationale des employeurs (OIE)
Confédération syndicale internationale (CSI)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Groupe de la Banque mondiale
Banque interaméricaine de développement (BID)
Société andine de développement

Observateurs

Gouvernements des pays d'Amérique latine
Réseau latino-américain de lutte contre le travail des enfants
Organismes des Nations Unies

Normes internationales du travail
et/ou autres textes pertinents:

Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 203) sur le travail forcé (mesures complémentaires), 2014

Langues de travail:

Anglais, français, espagnol et portugais

I/12. Conférence régionale sur les inégalités dans le monde du travail: quel rôle pour les relations professionnelles et le dialogue social

Date proposée:	23 et 24 février 2017
Lieu:	Bruxelles, Belgique
Financement:	Union européenne (1 300 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque et Turquie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	30
b) représentants des employeurs:	30
c) représentants des travailleurs:	30
Objectifs de l'atelier:	i) présenter et examiner les résultats préliminaires d'un projet financé par l'UE, qui vise à dresser un tableau général de la négociation collective et du dialogue social, ainsi que de l'évolution des relations professionnelles et de ses incidences sur les inégalités; ii) tenir un débat de portée générale visant à dégager les meilleures pratiques en matière de dialogue et de relations professionnelles afin d'apporter les réformes qui s'imposent dans le monde du travail sans générer de nouvelles inégalités ni aggraver l'exclusion sociale; et iii) évaluer le rôle du dialogue social et des partenaires sociaux dans le processus de réforme.
Experts invités:	12 experts nationaux membres du groupe de travail du projet Représentants d'établissements universitaires et d'instituts de recherche régionaux Commission européenne
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT
Langues de travail:	Anglais et français

I/13. Atelier régional sur la négociation collective dans le secteur de l'habillement en Asie

Date proposée:	15 et 16 mars 2017
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Gouvernement de l'Allemagne (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Myanmar, Pakistan, Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	6
b) représentants des employeurs:	6
c) représentants des travailleurs:	6
Objectifs de l'atelier:	i) assurer le suivi des points de consensus issus du Forum de dialogue mondial sur les salaires et le temps de travail dans les industries du textile, des vêtements, du cuir et de la chaussure (Genève, septembre 2014), tout particulièrement en ce qui concerne la promotion des normes internationales du travail liées à la liberté syndicale et à la négociation collective; ii) échanger des bonnes pratiques et des données d'expérience en matière de négociation collective et de coordination des négociations dans le secteur de l'habillement; et iii) permettre aux mandants tripartites des pays participants d'échanger des informations et données d'expérience sur la négociation collective.
Experts invités:	Représentants du projet régional de la GIZ pour le secteur de l'habillement Représentants des partenaires sociaux de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne et de Sri Lanka Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI)
Observateurs:	Représentants de marques internationales de vêtements qui s'approvisionnent dans les pays participants Friedrich Ebert Stiftung
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Anglais

I/14. Réunion sous-régionale de haut-niveau des inspecteurs du travail

Date proposée:	5 et 6 avril 2017
Lieu:	Sarajevo, Bosnie-Herzégovine
Financement:	Union européenne (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	24
b) représentants des employeurs:	2 (locaux)
c) représentants des travailleurs:	2 (locaux)
Objectif de la réunion:	Examiner les moyens de renforcer et de moderniser les systèmes d'inspection du travail de la région, tout particulièrement dans le secteur de la construction, en tenant compte des normes internationales du travail.
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015 et conventions fondamentales de l'OIT
Langues de travail:	Anglais, albanais, macédonien et serbe/bosniaque/croate

I/15. Consultation régionale sur la réalisation de la cible 8.7 des ODD au moyen de l'action collective et des partenariats

Date proposée:	3 et 4 mai 2017
Lieu:	Budapest, Hongrie
Financement:	CTBO (94 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Albanie, Allemagne, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Espagne, France, Géorgie, Hongrie, Kazakhstan, Kirghizistan, République de Moldova, Ouzbékistan, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Serbie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ukraine
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	20
c) représentants des travailleurs:	20
Objectifs de la consultation:	i) donner aux parties prenantes l'occasion de formuler des recommandations et priorités claires pour atteindre la cible 8.7 des ODD en Europe et en Asie centrale; ii) mettre en commun les connaissances, les modèles d'intervention novateurs et les nouveaux rôles, modalités de travail et méthodes de collaboration nécessaires pour atteindre la cible 8.7 du Programme 2030; et

	iii) faciliter les travaux préparatoires de la région pour la IV ^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, 2017.
Experts invités:	Représentants d'organismes des Nations Unies (pays et régions) Coordonnatrice européenne de la lutte contre la traite des êtres humains
Observateurs:	Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) Organisation internationale pour les migrations (OIM) Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM) Représentants des organisations de la société civile, des milieux universitaires et des médias Représentants du secteur privé Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les formes contemporaines d'esclavage Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la traite des êtres humains
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 et protocole y relatif, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951, convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 105) sur les pharmacies à bord, 1958
Langues de travail:	Anglais et russe

I/16. Réunion régionale sur le rôle de l'inspection du travail dans la promotion de l'application aux lieux de travail des dispositions légales et réglementaires

Date proposée:	8-12 mai 2017
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (18 750 dollars E.-U.) ARLAC (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Kenya, Malawi, Maurice, Namibie, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectif de la réunion:	Examiner le rôle joué par les systèmes d'inspection du travail pour faire en sorte que la législation nationale du travail, la réglementation applicable et les normes internationales du travail ratifiées soient appliquées au lieu de travail.
Experts invités:	Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947 et protocole y relatif, convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969, convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978
Langue de travail:	Anglais

I/17. Atelier tripartite pour l'Afrique subsaharienne sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz

Date proposée:	17 et 18 mai 2017
Lieu:	Maputo, Mozambique
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (57 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Kenya, Mozambique et Nigéria
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	8
c) représentants des travailleurs:	8
Objectifs de l'atelier:	i) examiner et mettre en commun les bonnes pratiques qui permettent d'améliorer la sécurité et la santé au travail dans la sous-région subsaharienne; et

	ii) promouvoir, dans plusieurs pays subsahariens, une culture de la prévention en matière de sécurité et de santé dans les secteurs de la prospection pétrolière et gazière et de la production de pétrole brut et de gaz naturel.
Observateurs:	Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI) IndustriALL Global Union
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974, convention (n° 148) sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations), 1977, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990, convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993, convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langues de travail:	Anglais, français et portugais

II/18. Réunion régionale sur la promotion de la sécurité et de la santé au travail par le renforcement des capacités en matière d'investigation et d'analyse des incidents

Date proposée:	24-28 juillet 2017
Lieu:	Harare, Zimbabwe
Financement:	CTBO (18 750 dollars E.-U.) ARLAC (10 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Maurice, Namibie, Nigéria, Swaziland et Zimbabwe
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	9
b) représentants des employeurs:	9
c) représentants des travailleurs:	9
Objectif de la réunion:	Fournir des outils qui permettent de continuellement améliorer la sécurité au travail par la protection contre les risques et les maladies, et promouvoir de bonnes conditions de travail et un environnement de travail sain.
Experts invités:	Deux consultants régionaux
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981 et protocole y relatif, convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006, recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Anglais

Activités sectorielles***I/19. Atelier sous-régional sur la convention du travail maritime, 2006***

Date proposée:	23-27 janvier 2017
Lieu:	Nadi, Fidji
Financement:	CTBO (50 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Fidji, Kiribati, Samoa et Tuvalu
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de l'atelier:	i) faire en sorte que les participants comprennent les obligations qui découlent de la Constitution de l'OIT et du système de contrôle; et ii) faire connaître les moyens de faire rapport en temps voulu sur l'application de la convention du travail maritime, 2006.
Expert invité:	Un consultant régional
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention du travail maritime, 2006
Langue de travail:	Anglais

Activités pour les employeurs***I/20. Rôle des employeurs dans la réalisation de la cible 8.7 (élimination du travail des enfants) en Amérique latine et dans les Caraïbes***

Date proposée:	6 et 7 décembre 2016
Lieu:	Mexico, Mexique
Financement:	Gouvernement du Brésil (97 800 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Bahamas, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Equateur, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
représentants des employeurs:	29

Objectifs de la réunion:	i) promouvoir la coopération entre les réseaux d'entreprises qui s'attachent à combattre le travail des enfants et les réseaux locaux du Pacte mondial pour l'emploi, afin de renforcer le rôle du secteur privé dans la réalisation de la cible 8.7 en Amérique latine et dans les Caraïbes; et ii) renforcer le lien des entreprises avec l'initiative régionale Faire de l'Amérique latine et des Caraïbes une région sans travail des enfants.
Experts invités:	Coordonneurs des réseaux régionaux et nationaux du Pacte mondial pour l'emploi Organisation internationale des employeurs (OIE)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973, recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

Activités pour les travailleurs

II/21. Réunion régionale sur les stratégies syndicales destinées à appliquer la recommandation n° 204 en privilégiant une approche sectorielle et la promotion des droits en matière de sécurité et de santé au travail

Date proposée:	28-30 novembre 2016
Lieu:	Punta Cana, République dominicaine
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
représentants des travailleurs:	20
Objectifs de la réunion:	i) permettre aux participants de faire part des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la recommandation n° 204 un an après son adoption; ii) recenser les principaux axes de travail et stratégies dégagés par le mouvement syndical des Amériques pour la mise en œuvre effective de la recommandation n° 204, conformément à la résolution 9 intitulée «Tackling Precarious and Informal Work» (Combattre le travail précaire et informel) issue du troisième Congrès mondial de la CSI; et iii) élaborer des plans d'action nationaux.

Experts invités:	Spécialistes des questions syndicales Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006), convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Espagnol

***I/22. Cours de formation syndicale à l'intention des dirigeantes
syndicales sur la syndicalisation, la négociation collective
et l'action en faveur de l'égalité des sexes***

Date proposée:	14-16 décembre 2016
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	ACFTU ⁴ (65 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
représentants des travailleurs:	38
Objectifs du cours de formation:	i) donner aux représentantes syndicales l'occasion d'examiner la situation des femmes dans les syndicats et les défis qui se posent en matière de promotion de l'égalité des sexes; ii) faire mieux connaître les effets de la mondialisation sur le monde du travail; iii) familiariser les participants avec la syndicalisation et la négociation collective en tant que compétences d'encadrement; et iv) élaborer des plans de suivi afin d'organiser des actions en faveur de l'égalité des sexes et du renforcement des capacités des travailleuses afin de promouvoir le travail décent pour les femmes.
Experts invités:	Organisation régionale de la CSI pour l'Asie et le Pacifique (CSI Asie-Pacifique)

⁴ Fédération des syndicats de Chine.

Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langues de travail:	Anglais et thaï

I/23. Réunion interrégionale sur les stratégies de communication des syndicats pour donner plus de pouvoir aux organisations de travailleurs

Date proposée:	6-8 février 2017
Lieu:	Genève, Suisse
Financement:	CTBO (122 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Equateur, Etats-Unis, Fidji, France, Indonésie, Jordanie, Népal, Norvège, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Tunisie et Uruguay
Composition:	
représentants des travailleurs:	17
Objectifs de la réunion:	i) élaborer et lancer un guide de formation sur la communication à l'intention des organisations de travailleurs; ii) renforcer la visibilité et l'influence des organisations de travailleurs aux niveaux national et régional; et iii) associer plus étroitement les organisations de travailleurs à l'action menée en vue d'atteindre les objectifs du travail décent et de la justice sociale.
Experts invités:	Cinq représentants régionaux de la CSI dans les régions (Afrique, Amériques, Etats arabes, Asie et Pacifique, Europe) Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Fédération internationale des journalistes (FIJ) Uni Global Union
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langues de travail:	Anglais, français et espagnol

I/24. Réunion régionale sur les stratégies des syndicats pour la prévention et l'élimination du travail des enfants

Date proposée:	9 et 10 février 2017
Lieu:	Bogota, Colombie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Etat plurinational de Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
représentants des travailleurs:	12
Objectifs de la réunion:	i) évaluer la suite donnée à la Déclaration de Brasília; ii) évaluer les travaux accomplis dans le cadre de l'initiative régionale Faire de l'Amérique latine et des Caraïbes une région sans travail des enfants; iii) renforcer le réseau régional de lutte contre le travail des enfants en partageant les expériences du combat mené pour éliminer durablement ce phénomène et les moyens d'intensifier ce combat; et iv) analyser les stratégies intégrées d'élimination de toutes les formes de travail des enfants à l'appui de la cible 8.7 du Programme 2030.
Expert invité:	Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011, recommandation (n° 204) sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle, 2015
Langue de travail:	Espagnol

I/25. Atelier de renforcement des capacités sur les droits syndicaux et les normes du travail pour l'amélioration de la productivité dans la sous-région de la CEDEAO ⁵

Date proposée:	21-25 février 2017
Lieu:	Ouagadougou, Burkina Faso
Financement:	JTUC-RENGO ⁶ (40 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo
Composition:	
représentants des travailleurs:	18
Objectifs de l'atelier:	i) promouvoir le guide <i>Productivity improvement and the role of trade unions</i> (L'amélioration de la productivité et le rôle des syndicats) en Afrique; ii) encourager les échanges entre les syndicats africains et japonais aux fins de l'expansion des conventions collectives fondées sur la productivité et les droits au travail; et iii) soutenir une plate-forme régionale sur la productivité et les droits au travail.
Experts invités:	Représentants d'organisations syndicales africaines et japonaises
Observateurs:	Conseil national du patronat burkinabé (CNPB) Ministère du Travail, Burkina Faso Organisation des travailleurs de l'Afrique de l'Ouest (OTAO)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, convention (n° 95) sur la protection du salaire, 1949, convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964 convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970, convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971, convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981, convention (n° 158) sur le licenciement, 1982
Langues de travail:	Anglais et français

⁵ Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest.

⁶ Confédération japonaise des syndicats.

Partenariats et appui aux programmes extérieurs***I/26. Réunion régionale sur le rôle de l'Afrique dans la coopération Sud-Sud: validation du document-cadre décrivant l'appui que pourrait apporter le BIT à la coopération Sud-Sud dans la région de l'Afrique***

Date proposée:	11 et 12 mai 2017
Lieu:	Casablanca, Maroc
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cameroun, Egypte, Ethiopie, Guinée équatoriale, Kenya, Maroc, Nigéria et Sénégal
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11
b) représentants des employeurs:	11
c) représentants des travailleurs:	11
Objectif de la réunion:	Valider le document-cadre qui analyse le rôle que pourrait jouer l'OIT pour promouvoir la coopération pour le développement entre les pays africains, associer les mandants tripartites à la coopération Sud-Sud et étudier de nouvelles formes de coopération triangulaire.
Expert invité:	Un collaborateur externe
Observateurs:	Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA) Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI Afrique)
Normes internationales du travail et/ou autres textes pertinents:	Conventions fondamentales de l'OIT
Langues de travail:	Anglais, français et arabe

Genève, le 10 mars 2017

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE		
2017		
8-12 mai	Réunion régionale sur le rôle de l'inspection du travail dans la promotion de l'application aux lieux de travail des dispositions légales et réglementaires	Harare, Zimbabwe
11 et 12 mai	Réunion régionale sur le rôle de l'Afrique dans la coopération Sud-Sud et sa contribution à cet égard: validation du document-cadre décrivant l'appui que pourrait apporter le BIT à la coopération Sud-Sud dans la région de l'Afrique	Casablanca, Maroc
17 et 18 mai	Atelier tripartite pour l'Afrique subsaharienne sur la sécurité et la santé au travail dans l'industrie du pétrole et du gaz	Maputo, Mozambique
3-7 juillet	Réunion régionale sur les options envisageables pour étendre la couverture de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle	Harare, Zimbabwe
24-28 juillet	Réunion régionale sur la promotion de la sécurité et de la santé au travail par le renforcement des capacités en matière d'investigation et d'analyse des incidents	Harare, Zimbabwe
ASIE ET PACIFIQUE		
2017		
28 février-2 mars	Atelier régional des statisticiens du travail en préparation de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail	Bangkok, Thaïlande
15 et 16 mars	Atelier régional sur la négociation collective dans le secteur de l'habillement en Asie	Bangkok, Thaïlande
EUROPE		
2017		
5 et 6 avril	Réunion sous-régionale de haut-niveau des inspecteurs du travail	Sarajevo, Bosnie-Herzégovine
3 et 4 mai	Consultation régionale sur la réalisation de la cible 8.7 des ODD au moyen de l'action collective et des partenariats	Budapest, Hongrie
AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2017		
7-10 mars	Réunion sous-régionale sur l'extension de la protection sociale dans le cadre des politiques de formalisation	Port of Spain, Trinité-et-Tobago
INTERREGIONAL		
2017		
3 avril	Réunion interrégionale tripartite des pays arabes sur l'avenir du travail	Beyrouth, Liban
A déterminer	Réunion sous-régionale sur les jeunes et l'emploi en Afrique du Nord	Genève, Suisse